

# Administration : mettez votre adresse à jour en ligne

Savez-vous que chaque année environ 2,4 millions de foyers, soit 6 millions d'individus, déménagent ? Ceci représente un peu plus de 10% de la population française.

Le service 'Changement d'adresse en ligne' va enfin leur permettre de gagner du temps sur les nombreuses démarches nécessaires pour pouvoir régulariser ces situations. Car de nombreux organismes publics sont concernés. Pour ne citer que les principaux : les allocations familiales, l'assurance-maladie (régime général), l'assurance-chômage, l'administration fiscale et le service national. Car lors d'un déménagement, tous ces organismes doivent être avertis du changement d'adresse. Auparavant, il fallait contacter un à un, soit par courrier, soit en se rendant sur place, service par service. Désormais, grâce au nouveau service offert via ADELE, l'utilisateur pourra déclarer gratuitement par Internet et en une seule fois toutes ses nouvelles coordonnées et sans avoir besoin de réitérer sa demande ou de produire quantités de justificatifs. Cette initiative sera progressivement élargie à d'autres services publics, notamment les caisses d'assurance vieillesse et les services de renouvellement des cartes d'immatriculation des véhicules (cartes grises). On pourra regretter de ne pas disposer d'une telle initiative lorsque l'on change d'adresse Internet... Il n'existe malheureusement aucun système reroutant automatiquement votre courrier vers un autre fournisseur tout en signalant pendant un an par exemple que votre adresse e-mail a changé. Un service à proposer peut-être, mais qui, lui, ne sera sans doute pas gratuit!